

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **huitième jour d'avril 2013**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard  
Monsieur Rock Paquin  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**13-04-091**

**Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 11 mars 2013, en apportant une correction à la résolution 13-03-065, le proposeur étant le conseiller Rock Paquin et le maire suppléant le conseiller Alain Rivard.

ADOPTÉE

**13-04-092**

**Entente de règlement avec le Groupe Financier AGA pour le remboursement d'honoraires**

ATTENDU QUE l'UMQ a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Municipalité ;

ATTENDU QU'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE l'UMQ recommande d'accepter cette entente ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions ;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et résolu unanimement :

QUE la Ville de Princeville accepte l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

ADOPTÉE

13-04-093

**Mandat à un gestionnaire de risques pour les assurances dommage**

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Princeville de continuer le travail requis en assurances de dommages en vue du renouvellement du contrat;  
Il est proposé par conseiller Rock Paquin et résolu unanimement :

QUE la Ville de Princeville octroie par les présentes le mandat de la préparation du renouvellement du contrat en assurances de dommages à René Laporte & associés, gestionnaire de risques actuel pour la Ville de Princeville, et tous les autres services requis au dossier, pour une somme de 1 995 \$, taxes en sus, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013, et ce, pour une durée d'une année.

ADOPTÉE

13-04-094

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires, et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 12-03-2013 au 07-04-2013
- nos M1157 à M1162 & 32416 à 32434 152 870,49 \$
- nos 32011 & 32258 annulé
- dépôts salaires des périodes 201310 à 201314

ADOPTÉE

13-04-095

**Approbaton des comptes**

Sur une proposition de le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 8 avril 2013
- nos 32435 à 32572 233 822,30 \$

ADOPTÉE

**Dépôt d'états financiers d'organismes subventionnés** - Le greffier dépose l'état financier de l'organisme Développement Économique Princeville (DEP).

13-04-096

**Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec – 2013**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement pour et au nom de la Ville de Princeville de la somme de 301 505 \$ pour le 30 juin 2013 et un montant de 301 504 \$ payable pour le 31 octobre 2013 pour les services de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

13-04-097

**Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil autorise Christian Chartier, directeur du service incendie et Pierre Chagnon, directeur adjoint, à participer au congrès annuel organisé par

l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu à La Malbaie du 18 mai au 21 mai 2013;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**13-04-098**      **Service de ramonage et inspection de cheminées pour 2013 – Approbation d'une entreprise**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le permis de ramoneur prévu à l'article 10.3 du règlement no 2007-136 à Les services Hébert ramonage aux tarifs approuvés à la résolution no 12-12-414.

ADOPTÉE

**13-04-099**      **Contrat pour le remplissage de cylindres d'oxygène – 2013 à 2017**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder un contrat pour le remplissage des cylindres d'oxygène du service de sécurité incendie à Previmed pour une durée de cinq (5) ans aux prix unitaires suivants :

- 17,00 \$ Remplissage et livraison de cylindre type D
- 100,00 \$ Location annuelle pour l'ensemble des cylindres

ADOPTÉE

**13-04-100**      **Ratification d'achat d'appareils respiratoires**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de ratifier l'achat de 5 appareils respiratoires pour les pompiers auprès de CSE incendie et sécurité inc. au coût de 4 100 \$ chacun avant taxes, plus frais de livraison;

De prendre acte de l'achat de 5 autres appareils usagés auprès de la municipalité de Sainte-Orse au coût de 2 500 \$ pour le lot sans taxes;

D'autoriser un transfert de fonds de 6 300 \$ du compte de G/L 02.220.01.652 au compte 03.620.02.761 afin de financer l'ensemble de la dépense.

ADOPTÉE

**13-04-101**      **Vente d'une remise**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de vendre la remise située à l'arrière de l'édifice Fernand Rivard à M. Jasmin Bergeron pour le prix de 1 000 \$, avant taxes, le tout tel que vu et sans garantie.

ADOPTÉE

**13-04-102**      **Regroupement d'achat de l'UMQ pour le chlorure de sodium**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années ;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long ;

QUE la Ville de Princeville confirme, comme les Lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018 ;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Princeville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel ;

QUE la Ville de Princeville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Princeville, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusive-ment ;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Princeville, s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Princeville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée ;

QUE la Ville de Princeville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9% pour les municipalités membres de l'UMQ, et à 1,5% pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres ;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

13-04-103

**Soumissions pour des sels chlorurés hygroscopiques à épandre sur les chemins municipaux**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçus et déposés par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la fourniture des sels chlorurés hygroscopiques à épandre sur les chemins municipaux au plus bas soumissionnaire conforme soit à Entreprises Bourget inc. au prix de 244.60\$/m<sup>3</sup> avant taxes.

ADOPTÉE

13-04-104

**Vidange, déshydratation, transport et disposition des boues des étangs d'épuration**

ATTENDU le rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions préparé par Jocelyn Michaud, ingénieur, et déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues de la station d'épuration à ASDR Environnement aux coûts unitaires suivants, avant taxes :

-Mobilisation et démobilisation	= 40 700 ,00 \$
-Vidange, déshydratation	= 159,30 \$/tms
-Transport et disposition des boues déshydratées	= 252,59 \$/tms

QUE cette dépense soit, financée, pour partie à même la réserve financière pour la disposition des boues des étangs d'épuration des eaux usées, pour partie à même la facturation établie en fonction des ententes industrielles et, s'il y a lieu, à même les revenus 2013 de tarification pour cette réserve.

ADOPTÉE

**Dépôt des états financiers 2012 de l'Office municipal d'habitation de Princeville – dépôt.**

13-04-105

**Moisson Mauricie-Centre-du-Québec**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser une aide financière au montant de 500 \$ à Moisson Mauricie-Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

13-04-106

**Demande de dérogation mineure - Sylvain Trépanier.**

ATTENDU QU'un permis a été délivré en 1994 pour un agrandissement ;

ATTENDU QUE ce bâtiment est situé dans une zone de maison mobile ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 25, rue Beudet la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Trépanier afin de régulariser l'implantation de cette construction existante en permettant une marge latérale de 1,20 mètre au

lieu de 4,0 mètres, ce qui représente une dérogation de 2,80 mètres pour la marge latérale p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

13-04-107

**Avis de motion – Modification du règlement de zonage no 432-89**

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville afin de permettre dans la zone C-68 en bordure du boulevard Baril Ouest, une industrie sans contrainte majeure de classe A code 2072 édition 2003 (Industrie du pain et des autres produits de boulangerie-pâtisserie).

13-04-108

**Premier projet de règlement PRU1-1301 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville**

Sur une proposition conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement PRU1-1301 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville afin de permettre dans la zone C-68 en bordure du boulevard Baril Ouest, une industrie sans contrainte majeure de classe A code 2072 édition 2003 (Industrie du pain et des autres produits de boulangerie-pâtisserie).

ADOPTÉE

13-04-109

**Demande à la CPTAQ – Viridis Environnement**

ATTENDU QUE la demanderesse Viridis environnement s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser un ouvrage de stockage étanche (fosse en béton) appartenant à la Ferme Semarco culture inc. sur une partie des lots P-7A et P-7B rang X du Canton de Stanfold pour entreposer des matières résiduelles fertilisantes (MRF).

ATTENDU QUE les matières résiduelles fertilisantes entreposées servent principalement à fertiliser les terres agricoles du propriétaire et la balance sur des terres de producteurs situées à proximité;

ATTENDU QUE le but d'une fosse est d'entreposer des matières fertilisantes;

ATTENDU QUE l'utilisation de matières résiduelles fertilisantes permet de détourner celles-ci des sites d'enfouissements;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de l'ancienne Paroisse de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

13-04-110

**Vente de terrain résidentiel – 70 Lecours**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à David Bibeau et Nadia Quirion ou à tout autre

acheteur de bonne foi le lots 247-1-265 (4 982 313) (70 Lecours) pour le prix de 21 006,05 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**13-04-111**

**Vente de terrain résidentiel – 85 Lecours**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à My Kieu Jessica Hua et Hugo Fréchette ou à tout autre acheteur de bonne foi le lots 247-1-269 (85 Lecours) pour le prix de 17 720,98 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**13-04-112**

**Règlement no 2013-234 modifiant le règlement no 2003-74 général de la bibliothèque Madeleine-Bélanger**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2013-234 modifiant le règlement no 2003-74 général de la bibliothèque Madeleine-Bélanger.

ADOPTÉE

**13-04-113**

**Kiosque à chansons 6<sup>e</sup> édition – Programmation 2013 - Autorisation de paiement**

ATTENDU QUE ce conseil désire effectuer le paiement de dépenses pour les artistes qui participeront au kiosque à chansons au cours de l'été 2013;

ATTENTU QU'une liste des dépenses accompagne la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des dépenses reliées à la tenue des prestations des artistes pour un montant de 6 100,00 \$ et le paiement à Sonorisation Marc d'Argy d'un montant de 4 200,00 \$ plus les taxes applicables pour la sonorisation de la musique.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces dépenses selon la liste annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE

**13-04-114**

**Avis de motion – Modification des tarifs de camps de jour du règlement no 2011-193**

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant les tarifs de camps de jour du règlement no 2011-193.

13-04-115

**Club de patinage artistique de Princeville inc.**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser une commandite au montant de 100 \$ pour la présentation du spectacle annuel.

ADOPTÉE

13-04-116

**Régie des alcools, des courses et des jeux**

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation municipale ou de zonage;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de ne pas s'opposer à la demande présentée par le Centre Aquatique du Lac Mirage pour l'obtention d'un permis de vente d'alcool.

ADOPTÉE

13-04-117

**Maëlle Blanchet et Anamée Tardif**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de prêter la Salle du Centre communautaire Pierre-Prince pour la projection d'un film aux profits d'Opération enfants soleil qui aura lieu vendredi 26 avril 2013

ADOPTÉE

13-04-118

**Bar Rio**

ATTENDU la demande de Mme Annie Duval du Bar Rio à l'effet d'organiser une journée d'activités dans la région autour d'un regroupement de motocyclistes;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'autoriser le regroupement de motocyclistes invités dans le cadre de l'activité du 25 mai prochain et organisée par le Bar Rio, le tout tel que plus amplement décrit dans la demande;

QUE cette présente autorisation n'exclut pas que les organisateurs doivent respecter les normes et règles en vigueur dans la municipalité et obtenir toute autre autorisation requise par toute autre autorité, notamment le ministère des Transports ou la Sureté du Québec.

ADOPTÉE

13-04-119

**Société d'agriculture des Bois-Francis**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser un montant de 150 \$ (avant taxes) à la Société d'agriculture des Bois-Francis pour la parution d'une publicité dans le bottin 2013.

ADOPTÉE

**Période de questions**



Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**13-04-120**

**Ajournement au 22 avril 2013**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit ajournée au 22 avril 2013 à 19h30.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juare, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire